



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat de Lyon

Direction des Examens et Concours

Bureau DEC 8

LE CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Vous souhaitez vous inscrire au Certificat de Formation Générale en tant que candidat individuel. Pour ce faire, vous devez télécharger le formulaire d'inscription sur le site de l'académie de Lyon www.ac-lyon.fr, rubrique « examens et concours », « examens du collège », « le certificat de formation générale » puis télécharger le dossier d'inscription et nous le renvoyer dûment complété au rectorat de Lyon, bureau DEC 8.

Ce document ci-dessous précise l'objectif de ce diplôme ainsi que les épreuves que vous devrez présenter.

1 - Qu'est-ce que le Certificat de Formation Générale ?

Le certificat de formation générale atteste la maîtrise des connaissances de base.

Il permet de disposer d'un bagage minimum pour une poursuite de formation.

➤ *Etre diplômé du CFG permet d'accéder à certaines formations comme le CAP.*

2 - Comment est attribué le diplôme ?

Les candidats hors établissements scolaires doivent passer trois épreuves au mois de juin :

♦ **Une épreuve écrite de français d'une heure notée sur 120**

Elle a pour point de départ la lecture d'un texte d'une vingtaine de lignes et comporte des exercices de compréhension du texte. Le candidat est également évalué sur un court exercice d'expression écrite.

♦ **Une épreuve écrite de mathématiques d'une heure notée sur 120**

Elle comporte des exercices élaborés à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique.

♦ **Une épreuve orale de 20 minutes notée sur 160**

Il s'agit d'un **entretien à partir du dossier préparé par le candidat**. Cet entretien se base sur les emplois occupés, les stages éventuels et le projet professionnel des candidats.

Cette épreuve permet d'évaluer ses aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

- Le dossier présenté par le candidat (6 pages maximum) repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. En l'absence d'expérience professionnelle ou de parcours éducatif suivi, il pourra être établi à partir de centres d'intérêt personnels, à mettre en lien avec le

développement personnel ou un projet professionnel. La rédaction du dossier est faite sur ordinateur. Il doit être remis au centre d'examen quelques jours avant l'épreuve.

➤ *Pour être admis au CFG, il faut obtenir un minimum de 200 points à l'ensemble des épreuves, ce qui correspond à une moyenne de 10/20.*

En ce qui concerne le déroulement des épreuves, chaque candidat devra justifier de son identité en présentant une pièce d'identité avec photographie et sa convocation.

3 – Comment dois-je rédiger mon dossier ?

PRÉSENTATION DU DOSSIER :

- Le dossier doit comporter six pages maximum rédigées, hors sommaire et page de garde. Les annexes éventuelles ne doivent pas dépasser six pages. La rédaction du dossier implique l'usage de l'ordinateur. Il devra observer une mise en page police ARIAL 12 – interligne 1,5.

NATURE DU DOSSIER :

- Le dossier est élaboré soit à partir de l'expérience professionnelle (découverte d'un ou de plusieurs champs professionnels, stages de formation, stages en milieu professionnel) du candidat, soit à partir de l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé). En l'absence d'expérience professionnelle ou de parcours éducatif suivi, il pourra être établi à partir de centres d'intérêt personnels, à mettre en lien avec le développement personnel ou un projet professionnel.

- Les annexes sont facultatives mais pourront comporter tous les documents susceptibles d'éclairer le dossier.

CONTENU DU DOSSIER (à titre indicatif) :

- Présentation personnelle du candidat.

- Explication du ou des choix, modalités de recherche des informations, évolution du projet ou du parcours (présentation, par exemple, de la structure que le candidat souhaiterait intégrer).

- Compte-rendu et analyse de l'expérience professionnelle (découverte de champ(s) professionnel(s), stage(s) de formation, stage(s) en milieu professionnel) qui pourra notamment comporter : les motivations, les moyens de recherche de stage, la description du ou des lieu(x) et des tâches effectuées soit en stage soit dans le cadre des champs professionnels ; connaissances et capacités développées ; réussites et difficultés rencontrées.

OU

Description et mise en lien entre les centres d'intérêts du candidat et son développement personnel ou un projet professionnel, place des centres d'intérêts choisis dans la vie personnelle du candidat en termes de compétences sociales et civiques, en termes d'autonomies et d'initiative.

4 - Où se renseigner ?

Auprès du rectorat de Lyon, à la direction des examens et concours, Bureau DEC 8 (Roura LANGLOIS : 04 72 80 61 97 ou Jennifer GARCIA: 04 72 80 48 63) ou par courriel cfg@ac-lyon.fr